

Règlement du jeu « Une ville qui Bouge » au CIC Chasseneuil du Poitou du 10 au 21 octobre 2017

Article 1 : description du jeu

La Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), ci-après dénommé CIC, organise du 10 au 21 octobre 2017, pour son agence CIC Chasseneuil du Poitou un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Une Ville qui Bouge ».

Article 2 : gratuité du jeu

Ce jeu est gratuit et n'entraîne aucune obligation d'achat.

Article 3 : participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille en ligne directe.

Article 4 : principe du jeu

Pour participer au jeu « Une Ville qui Bouge » il faut compléter le bulletin de participation intitulé « Une Ville qui Bouge » puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet présente chez les commerçants participants au jeu du 10 au 21 octobre 2017. Le bulletin de jeu sera disponible chez les commerçants participants pendant toute la durée du jeu.

La participation au jeu implique de la part du participant remettant son bulletin, l'autorisation de procéder à l'affichage du nom du gagnant.

Article 5 : dotation

Le jeu est doté de 55 lots d'une valeur commerciale globale de 1100€, soit 55 bons d'achat de 20€ chacun. Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Liste détaillée des commerçants participants – 5 bons d'achat de 20€ par commerçant :

- Vins et Compagnie – 1 rue de la Gare 86360 Chasseneuil du Poitou
- Café de la Gare – 2 place de la Gare 86360 Chasseneuil du Poitou
- Au Marché d'Agathe – 4 place du centre 86360 Chasseneuil du Poitou
- Pralibel – Centre Commercial Auchan 86360 Chasseneuil du Poitou
- Les Fleurs du moulin - 72 avenue de Bordeaux 86130 Jaunay-Clan
- L'Atelier Zen – 1 allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou
- Bella Coiffure et Bien-être – 3 avenue de Paris 86490 Beaumont Saint Cyr
- Boulangerie FIEVET Xavier – 24 rue Roger Furge 86210 Archigny
- Boulangerie Dorée Mie – 1 allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou
- Asia - 33 Avenue des Temps Modernes 86360 Chasseneuil du Poitou
- Profuzion - 2 Avenue des Grands Philambins 86360 Chasseneuil du Poitou

Article 6 : désignation des gagnants



Les 55 gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par les organisateurs et devant témoins, le vendredi 27 octobre 2017, parmi les bulletins de participation déposés à la clôture du jeu.

Seuls les bulletins de participation dûment remplis et déposés dans l'urne participeront au tirage au sort. Tout bulletin de participation tiré au sort, qui sera surchargé, illisible, incomplet, falsifié ou déposé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération

Les lots sont attribués aux gagnants dans l'ordre chronologique de tirage au sort.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 20 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 mars 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC avec une facture de l'achat avec n° de SIRET et une preuve de paiement par le gagnant et un RIB.

Article 7 : modalité de retrait des lots

Chaque gagnant sera informé par le CIC Ouest, et par courrier à l'adresse postale indiquée sur le bulletin de participation, des modalités concernant le retrait de son lot.

Chaque lot gagnant sera remis par le Directeur du CIC Ouest ou son représentant dans les locaux de l'agence participante.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale). Toute information erronée concernant son identité ou son adresse entraînera la nullité de la participation du gagnant.

Un participant qui refuse le lot gagné en perd définitivement le bénéfice.

Article 8 : réclamation des lots

Les lots qui n'auront pas été réclamés avant le 30 novembre 2017 ne seront pas remis en jeu. Ils seront remis à la libre disposition du CIC ou attribués dans le cadre d'une autre opération promotionnelle.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. Les lots ne pourront pas faire l'objet d'échange ou de contrepartie.

Article 9 : litige et responsabilité

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prêle-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse, même e-mail) étant interdite, il ne sera retenu qu'un seul bulletin de participation.

Si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Le CIC se réserve le droit, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu ainsi que de différer la date limite d'information des gagnants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : traitement informatique des bulletins de participation

Les informations recueillies dans le bulletin de participation doivent obligatoirement être fournies. Les noms et coordonnées des participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978, peuvent s'effectuer sur simple demande auprès du CIC à l'adresse suivante : CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Le participant autorise la banque à lui adresser toutes correspondances et documents publicitaires, y compris pour le compte d'autres organismes s'il coche la case correspondante dans le bulletin de participation.

Article 11 : dépôt du règlement

Pendant toute la durée du jeu, le règlement complet est déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERET – Pierre REYTER, 12 allée de la Maladrerie 44120 Vertou. Il est disponible sur simple demande, à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou à l'adresse suivante : 1 allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou.

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande écrite accompagnée d'un RIB et sur la base du tarif lent en vigueur adressée au CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Article 12 : attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.



Fait à Nantes, le 10/09/2017.



**Extrait du règlement du jeu
« Une Ville qui Bouge »
au CIC Chasseneuil du Poitou
du 10 au 21 octobre 2017**

CIC Ouest organise pour son agence CIC Chasseneuil du Poitou un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Une Ville qui Bouge », du 10 au 21 octobre 2017, dont le but est de désigner par tirage au sort 55 gagnants, parmi les personnes qui auront déposé leur bulletin de participation dûment complété dans l'urne située chez les commerçants participants au jeu.

La participation à ce jeu est entièrement gratuite et ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion du personnel des banques du groupe CIC et des membres de leur famille en ligne directe, ayant correctement rempli le bulletin de participation, selon les conditions fixées dans la version complète du règlement.

Ce jeu est doté de 55 lots d'une valeur commerciale unitaire de 20€ chacun, soit 55 bons d'achat de 20€.

Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Le règlement complet de ce jeu a été déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERET – Pierre REYTER, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou - huissier de justice. Il est consultable et disponible gratuitement à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou ou chez les commerçants participants au jeu pendant toute la durée du jeu.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : CIC Chasseneuil du Poitou – 1 allée du Nord 86360 44390 Chasseneuil du Poitou.

(Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite suivant les modalités du règlement complet).



Du **10** au **21** octobre 2017
Grand Jeu CIC Ouest
Gagnez des bons d'achats de **20 € !**



Liste des commerçants et artisans participants :

Vins et Compagnie	1 rue de la Gare 86360 Chasseneuil du Poitou
Café de la Gare	2 place de la Gare 86360 Chasseneuil du Poitou
Au Marché d'Agathe	4 place du centre 86360 Chasseneuil du Poitou
Pralibel	Centre C ^{ial} Auchan 86360 Chasseneuil du Poitou
Les Fleurs du Moulin	72 avenue de Bordeaux 86130 Jaunay-Clan
L'Atelier Zen	1 allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou
Bella Coiffure et Bien-Être	3 avenue de Paris 86490 Beaumont St-Cyr
Boulangerie FIEVET Xavier	24 rue Roger Furge 86210 Archigny
Boulangerie Dorée Mie	1 allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou
Asia	33 avenue des Temps Modernes 86360 Chasseneuil du Poitou
Profuzion	2 avenue des Grands Philambins 86360 Chasseneuil du Poitou

CIC **Ouest**

Construisons dans un monde qui bouge.



Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr

Extrait de règlement :

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bondouelle à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une Ville qui bouge » pour le compte de l'agence : CIC Chasseneuil du Poitou, 1 Allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou, qui se déroulera du 10 au 21 octobre 2017. Ce jeu est gratuit. Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.

Principe du jeu : une urne - cinq gagnants. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel - ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements intégralement le bulletin de participation (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'en moyen d'un seul bulletin par personne (mêmes nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant, une personne peut jouer chez plusieurs commerçants; elle ne sera pas prise en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou ratés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou, le vendredi 27 octobre 2017, par les organisateurs et devant 3 témoins. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages.

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort des noms des gagnants du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 20€ en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 mars 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC Ouest.

BLOCTEL : Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr, ou en écrivant à l'opposant, 8 rue Nicolas-Sirey, 10 000 Troyes, cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion, pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bondouelle 44000 Nantes.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SDCP Levesque, Callard, B'éheret et Reyter, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.



Construisons dans un monde qui bouge.



Banque **CIC Ouest** - Société anonyme au capital de 83 780 000 € - 2, avenue Jean-Claude Bondouelle - BP 84001 - 44040 Nantes
- Cedex 1 - RCS Nantes 655 801 072 - N° ORIAS : 07 005 480. Banque régie par les articles L.51-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance - www.cicocf.fr
Direction Marketing Nantes 09/2017 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Grand Jeu **CIC Ouest** avec les commerçants et l'agence **CIC Chasseneuil** du Poitou

Bulletin de participation



Construisons dans un monde qui bouge.

cic.fr

www.cicocf.fr - 09 20 17 17

Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.*
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.*
 Mme M.

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone portable* :

Email* :

Date de naissance :

Avez-vous des projets* :

- Acheter ou changer de véhicule
 Acquérir un bien immobilier
 Faire des travaux
 Revoir mes assurances



Du **10** au **21**
octobre 2017,

gagnez des bons d'achats
d'une valeur de **20€**

avec l'agence
CIC Chasseneuil
du Poitou !



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes ciblées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Délibération du jury

Suite au jeu « Une Ville qui Bouge » pour le compte de l'agence CIC Chasseneuil du Poitou qui s'est déroulé du 10 au 21 octobre 2017, nous avons procédé, ce jour, vendredi 27 octobre 2017, à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou, 1 allée du Nord 86360 Chasseneuil du Poitou, à la désignation des bulletins gagnants, en présence de :

Nom Prénom 1er membre du jury :
Nom Prénom 2ème membre du jury :
Nom Prénom 3ème membre du jury :

À la délibération du jury, sous la direction de M. Ludovic NAUDEAU, parmi les bulletins jeu déposés chez les commerçants participants à l'agence CIC Chasseneuil du Poitou, les noms des gagnants sont :

- Nom Prénom du 1^{er} Gagnant :
- Nom Prénom du 2^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 3^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 4^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 5^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 6^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 7^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 8^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 9^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 10^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 11^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 12^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 13^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 14^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 15^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 16^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 17^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 18^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 19^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 20^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 21^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 22^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 23^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 24^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 25^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 26^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 27^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 28^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 29^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 30^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 31^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 32^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 33^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 34^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 35^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 36^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 37^{ème} Gagnant :
- Nom Prénom du 38^{ème} Gagnant :



Nom Prénom du 39^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 40^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 41^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 42^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 43^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 44^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 45^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 46^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 47^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 48^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 49^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 50^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 51^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 52^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 53^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 54^{ème} Gagnant :
 Nom Prénom du 55^{ème} Gagnant :

L'agence CIC Chasseneuil du Poitou informera les gagnants, par téléphone et par courrier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Chasseneuil du Poitou, le

Cachet de l'agence

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072
 RCS Nantes – LBF 465. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Pour les opérations effectuées en sa
 qualité d'intermédiaire en Opérations d'assurance : ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr) proposant des contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM
 IARD SA et distribués sous la marque CIC Assurances.

